

Résolution présentée par la délégation de

la République d'Indonésie

Thème : Objectifs de développement durable

Concerne : Amélioration des conditions de l'aide humanitaire

L'Assemblée Générale,

Constatant que l'intervention d'aide humanitaire est utile et efficace que lorsqu'il s'agit d'une aide à courte terme, car l'aide humanitaire à long terme pose plusieurs problèmes et peut mettre en danger l'économie locale du pays concerné,

Sensibilisant les institutions d'aide humanitaire par rapport à la dépendance Nord-Sud engendrée par leur intervention et leur procédé d'intervention,

Souhaitant une meilleure éducation de la population bénéficiant de l'aide humanitaire afin qu'elle puisse être capable de relever son pays,

Mécontente des intérêts cachés des pays développés fournissant une aide humanitaire et des conséquences pouvant être causées par cette aide,

Décide de limiter l'aide humanitaire financière à long terme, et que celle-ci soit plutôt orientée vers une formation des populations vulnérables aux techniques et matériaux utilisés pour la reconstruction et la prévention des catastrophes, afin que la population concernée puisse continuer les travaux même après le départ de ces aides ;

- Ce qui permet un véritable développement durable pour le pays en situation de reconstruction,

- Ce qui, à long terme, sera bénéfique pour la coopération internationale.

*Le texte français fait foi.*